



## De la pédagogie avant les contrôles et les PV

### ■ Des contrôles seront-ils réalisés sur cette voie ?

« Les voies de covoiturage sont désormais inscrites au Code de la route. Les contrôles seront, un jour, assurés par les forces de l'ordre, seules habilitées à verbaliser les usagers de la route. Mais on a prévu une longue période de pédagogie qui pourra durer plusieurs mois. Il reviendra au préfet de l'Isère de fixer le moment où les automobilistes en infraction pourront être pénalisés. »

### ■ Comment se déroulera cette longue période

### pédagogique ? Quels outils vont être déployés ?

« Il y aura d'abord une massive campagne d'information. C'est une première en France et les gens ont besoin d'énormément d'infos pour se familiariser avec ce nouveau dispositif. Ensuite, dès l'ouverture de la voie sur A48, Area procédera à un comptage pédagogique du nombre d'occupants dans les véhicules. L'objectif est de vérifier que les véhicules circulant sur la voie sont bien autorisés et sensibiliser les conducteurs à sa bonne utilisation. Ainsi, en lien avec la société Pryntec, nous allons utiliser un disposi-

tif d'intelligence artificielle : des capteurs seront installés sur le terre-plein central et les photos prises permettront d'analyser en direct le taux d'occupation des véhicules, à l'avant comme à l'arrière, de jour comme de nuit et dans différentes conditions climatiques. En résumé : si le capteur ne repère pas les traits de plusieurs personnes dans la voiture, un panneau lumineux enverra au conducteur un signal avec le numéro de sa plaque d'immatriculation en lui demandant de se rabattre sur les voies normales. »

Recueillis par Év.M.